

218C1264
FR0000131732-OP012-R01

11 juillet 2018

- Ouverture et calendrier de l'offre publique de retrait visant les actions de la société.
- Reprise de la cotation des actions de la société.

SPIR COMMUNICATION

(Euronext Paris)

1. Le 10 juillet 2018, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique de retrait visant les actions de la société SPIR COMMUNICATION déposée par Kepler Cheuvreux, agissant pour le compte de la société Sofiouest (cf. D&I 218C1259 du 10 juillet 2018).

La note d'information de la société Sofiouest (visa n°18-297 en date du 10 juillet 2018) et la note en réponse de la société SPIR COMMUNICATION (visa n°18-298 en date du 10 juillet 2018) ont été diffusées et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqué publié ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 236-7 du règlement général, l'offre publique de retrait sera **ouverte du 12 au 25 juillet 2018 inclus**.

Kepler Cheuvreux se portera acquéreur sur le marché, pour le compte de la société Sofiouest, des actions qui seront apportées à l'offre, sur la base d'un ordre d'achat libellé au prix d'offre visant la totalité des actions SPIR COMMUNICATION non détenues par l'initiateur.

Les actionnaires auront également la possibilité d'apporter leurs titres à l'offre dans le cadre de la procédure semi-centralisée par Euronext Paris. Seuls les actionnaires qui auront apporté leurs actions SPIR COMMUNICATION à l'offre dans le cadre de cette procédure pourront avoir droit aux éventuels compléments de prix. Les frais de négociation dans le cadre de l'offre publique de retrait seront à la charge des vendeurs.

Euronext Paris publiera les conditions de réalisation de l'offre et son calendrier détaillé.

2. La cotation des actions SPIR COMMUNICATION sera reprise le 12 juillet 2018.